SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 20 mars 2026

Date de convocation le : 16 mars 2026
Convocation affichée le : 16 mars 2026
Liste des délibérations affichée le : 23 mars 2026

Nombre de membres :	
En exercice	**15**
Présents	**15**
Pouvoirs	00
Votants	**15**

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Miniac-Sous-Bécherel, s'est réuni, après convocation légale, au lieu ordinaire de ses séances, en séance publique sous la présidence de M. Jean-Christophe GAIGNERIE, Maire de Miniac-Sous-Bécherel.

Etaient présents :
M. Jean-Christophe GAIGNERIE, M. Jean-Marc ROUDAUT, Mme Angélique MÉlIGNER, M. Kevin POIRIER, M. Ludovic EVEN, Mme Marie-Haude SAUDRAIS, Mme Amandine MANDARON, M. Ludovic CHASSAN, Mme Emeline BELTRAM, M. Gaëtan COUVRIE, Mme Solène BÔCHER, Mme Carolane PANNIER—PERRET, M. Maxime VILBOUX, M. Kevin ANDRÉ, Mme Carine GEFFROY,
Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : Mme Amandine MANDARON a été désignée Secrétaire de Séance par le Conseil Municipal.

Détermination du nombre d'adjoints

Délibération	**N°**	**2026**	**010**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-1-1 et L.2122-2,

Considérant qu'il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints ;
Considérant que la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil.

Ce pourcentage donne pour la commune de Miniac-sous-Bécherel un effectif maximum de 4 adjoints.

Il vous est proposé la création de 3 postes d'adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- DÉCIDE la création de 3 postes d'adjoints au maire.

Séance levée à 20h00
Le Maire,
Jean-Christophe GAIGNERIE

La secrétaire de séance,
Amandine MANDARON